

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2010

**Présents :** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Alberte GARCIA, Jacqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE

**Procurations :** Monsieur Pierre CARLES à Monsieur Claude CLARIANA

**Absents :** Madame Pascale FRANSINO – Monsieur Eric CHAVERNAC – Monsieur René COUSIN

**Absents excusés :** Monsieur Tony LLORENS

**Secrétaire de séance :** Madame Marie Jeanne MULLER

**Début de séance :** 18 h 45

Le compte rendu du Conseil Municipal précédent du 28 Octobre 2010 est approuvé à l'unanimité des présents + 1 procuration.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir rajouter les questions suivantes :

10) Lots illuminations de Noël

Et précise que la question 4) Autorisation de demandes de subventions pour la Salle Polyvalente et les Services Techniques est retirée de l'ordre du jour, ce dossier nécessitant d'être affiné.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des présents + 1 procuration.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATIONS :**

#### **I – CONVENTION DE DENEIGEMENT :**

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de convention avec la Ville de Sérignan pour permettre l'achat groupé de sel de déneigement.

La commune de Lespignan devra à la commune de Sérignan la somme de 390.00 € HT soit 466.44 € TTC (TVA à 19.6 %) correspondant à sa part livrée de sel de déneigement de 3 tonnes.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve le contenu de la convention présentée et, autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **II – TRAVAUX MAIRIE – Avenant n° 1 Lot n°13 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n° 13 - Courants forts - détenu par l'Entreprise BARON.

L'avenant n° 1 de 3 669.00 € HT concerne la modification de l'alimentation électrique générale de la mairie suite à la modification du point de livraison par EDF ainsi que diverses modifications de courant fort (modification, rajout de luminaires et prises de courant, pose d'un coffret forain).

Le montant initial du marché de 75 000.00 € HT est donc porté à 78 669.00 € HT.

Le Conseil, approuve à l'unanimité des présents + 1 procuration, l'avenant en plus-value ci-dessus présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **III – CONVENTION TRAVAUX PARVIS DU BUREAU DE POSTE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de convention avec la Poste pour les travaux de mise aux normes accessibilité handicapés du parvis du bureau de poste de Lespignan.

La commune de Lespignan devra réaliser et régler la totalité des travaux de réhabilitation de la Place de la Poste. La Poste remboursera 50% du coût réel des travaux liés à la mise aux normes accessibilité handicapés du parvis du bureau de Poste à concurrence du montant du devis estimé à 24 040.00 € HT. Les travaux devront être réalisés avant le 31/12/2011.

La commune présentera à la poste la facture de la part des travaux convenus et émettra le titre de recettes correspondant.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve le contenu de la convention présentée et, autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **IV – AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION SALLE POLYVALENTE ET SERVICES TECHNIQUES :**

Question annulée et reportée à une prochaine séance du Conseil Municipal, le dossier demandant quelques précisions.

## **V – APPROBATION DCE CHAPELLE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de rénovation de la Chapelle Saint Pierre es Liens située dans le cimetière de la commune ainsi que l'estimation qui en est faite. Il propose également l'ajustement du contrat de maîtrise d'œuvre détenu par M. ROUQUETTE Christian, Architecte, qui s'est associé à M. GARRAUX Marc, économiste pour la conception du projet pour le porter à un montant de 18 352.89 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve le DCE de la Chapelle St Pierre et l'estimation de 403 956.57 € HT (Tranche ferme : 349 103.67 € HT et Tranche conditionnelle : 54 852.90 € HT) présentés, ainsi que l'adaptation du contrat de maîtrise d'œuvre présentée.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises dès que les attributions des subventions attendues auront été notifiées et à signer les marchés correspondants avec les entreprises reconnues mieux-disantes par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte de ces démarches lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## **VI – DISSOLUTION DU COLLEGE DE SERIGNAN :**

*Cette question, déjà délibérée lors du précédent conseil, doit être revue car le Syndicat n'ayant pris sa décision que le 15 Novembre 2010, les décisions des communes doivent être postérieures à cette date.*

Par délibération des 29 juin 2009 et 02 décembre 2009, le Comité Syndical du Syndicat du Collège Marcel Pagnol a approuvé la mise en œuvre du nouveau schéma organisationnel suivant :

- la dissolution de l'actuel syndicat de gestion du Collège Marcel Pagnol qui regroupe, sur six communes membres, quatre communes dont les enfants ne sont plus affectés au collège de Sérignan.

- la transmission de la gestion des équipements sportifs, qui appartiennent désormais au Département de l'Hérault, à la Commune de Sérignan qui accepte de reprendre un agent du syndicat.

Cette nouvelle organisation, qui se mettra en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011, est rendue possible par la reprise, par le Département, des équipements gérés par le syndicat mais également de la dette de cet EPCI.

A cette date les deux agents de la structure seront transférés, pour l'un d'entre eux à la commune de Sérignan et pour l'autre au Département.

Pour permettre la mise en place de cette nouvelle organisation, il convient donc de solliciter auprès des services de l'Etat, la dissolution du syndicat de gestion du Collège Marcel Pagnol de Sérignan au 31 décembre 2010.

En application des dispositions de l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le consentement de tous les conseils municipaux des communes membres du syndicat intercommunal est nécessaire pour que la dissolution puisse être arrêtée par le représentant de l'Etat dans le Département, dans le cadre d'une délibération concordante.

Le Conseil, décide :

- D'APPROUVER le principe d'une dissolution du syndicat de gestion du Collège Marcel Pagnol de Sérignan à compter du 31 décembre 2010.

- DE RETENIR les conditions suivantes de liquidation du syndicat : l'actif et le passif, constatés au moment de la dissolution seront transférés aux communes membres, sur les bases des dispositions statutaires prévues pour la répartition des participations aux dépenses d'investissement, c'est-à-dire un calcul établi sur la base d'une répartition sur la population telle que déterminée par l'INSEE, dans le cadre du décret n° 2010-281 du 16 mars 2010 sur la base de la population légale telle que déterminée par l'INSEE. Les conditions financières et patrimoniales de la dissolution seront conformes aux articles L 5212-33 et L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La répartition du solde des comptes du bilan sera effectuée sur les bases du compte de gestion 2010, dans le courant de l'année 2011.

- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes relatifs à ce transfert.

- Qu'aucun contrat ne subsistera après le 31 décembre 2010 et qu'aucune substitution ne sera à prévoir.

*Vote :                    Pour 19 dont 1 procuration                    Contre : 0                    Abstention : 0*

## **VII – BP 2011 - Commune et M 49 – Autorisation dépenses d'investissement :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans l'attente du vote des BP 2011 de la Commune et M 49 (Eau et Assainissement), il y aurait lieu de permettre la réalisation de dépenses d'investissement,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide de permettre la réalisation de dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses prévues au BP N-1 (soit 2010).

## **VIII – MOBILIER MAIRIE :**

Monsieur le Maire présente les offres de mobilier mairie retenues comme mieux-disantes par la CAO du 20/12/2010 :

- Lot 1 – Bureaux direction : Buro + - 4700.50 € HT -
- Lot 2 – Bureaux services : Burospace – 4 828.00 € HT -
- Lot 3 – Tables reunion : Burospace – 4 820.00 € HT -
- Lot 4 – Chaises et fauteuils : Buro + - 16 084.90€ HT -
- Lot 5 – Armoires protection : AFIMES - 4 934.00 € HT –

Les commandes pourront être adaptées en fonction des besoins au moment de l'aménagement des locaux.

## **IX – CONTRAT TELEPHONIE MAIRIE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition du Groupe Orange Business Services pour la téléphonie fixe et l'accès internet de la Mairie (Place Povéda).

Cette offre présente une solution complète pour la téléphonie fixe comprenant de forfaits d'appels illimités vers les fixes et des tarifs préférentiels vers les mobiles ainsi que l'accès internet adapté aux besoins de la Mairie. Elle s'élève à un montant de 500 € HT pour l'installation et la mise en service et 301.00 € HT d'abonnement mensuel pour la téléphonie fixe et internet.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve la proposition du contrat présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **X – LOTS ILLUMINATIONS DE NOEL :**

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'attribution de lots aux gagnants du concours d'illuminations de Noël que la commune organise dans le cadre de son programme animation du village.

Il s'agit d'offrir aux gagnants des bons d'achat d'une valeur de 15.00 € à retirer chez les commerçants du village. 14 bons de 15 € seront donc offerts pour des achats dans les enseignes suivantes (1 par commerçant) :

Boucherie Freddy – Boulangerie Le Pétrin – Coiffure Charline – Coiffure Aurore - Epicerie du Soleil – Esthétique Chrysalide – Restaurant La Ferrade – Boulangerie La Gourmandine – Bar Le Glacier - Tabac de la Bascule – Miss Pizza – Nuance Coiffure – Epicerie Utile – Epicerie SPAR –

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve la proposition d'émettre des bons d'achats chez les commerçants cités ci-dessus en récompenses de la participation des gagnants au concours d'illumination de Noël.

## **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Point fixe sur les travaux de la ZAC Camp Redoun – Les travaux sont arrêtés en partie pendant les fêtes de fin d'année, ils reprendront le 3/01/11.

↳ Rappel des dates de cérémonies de vœux :

- Jeudi 6 Janvier 2011 à 19 h Salle Polyvalente : Vœux aux associations, nouveaux résidents, membres du CCAS, de la commission des impôts et électorales, bénévoles de la Bibliothèque, extra communaux et à l'ensemble de la population
- Vendredi 7 Janvier 2011 à 19 h Espace « Cardonilha » : Vœux aux membres du CM et conjoints
- Samedi 8 Janvier 2011 à 18 h 30 Salle Polyvalente à Montady : Vœux de La Domitienne

↳ Dates des élections cantonales : Dimanche 20 et 27 Mars 2011

↳ Conseil de Communauté « La Domitienne » : le Mercredi 22 Décembre 2011

↳ Réunion Transhumance le Jeudi 6 Janvier 2011 à 15 h 30 à la Mairie de Vendres

↳ Le Collectif « Un avenir pour Capestang » souhaiterait un éclairage des perspectives de fusion des Communauté de Communes.

↳ AMF : Enquête sur les rythmes scolaires

↳ Bord d'Aude : Le SMBVA a chiffré 2 solutions pour remettre en état le chemin du bord d'Aude et la plus avantageuse semblerait être celle de créer une nouvelle voie.

**Jean Claude PLA** : signale que le panneau lumineux de la Bascule fonctionne mal.

**Claude GIMENO** : présente une ébauche d'implantation d'une nouvelle salle « multi-usages » et précise que la commission compétente doit dès à présent travailler sérieusement le projet.

**Suzanne POCURUL** : relève le récent courrier de France TELECOM qui annonce le renforcement du réseau d'ici fin 2011 / début 2012 par la création d'un NRA.

Pas de réunion de bureau le Mardi 28 Décembre 2010. Le prochain est donc fixé au 4/01/11.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*